



SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES PAYS HORS UE : BESOINS ET TENDANCES

*État des lieux du secteur de la prestation de services en Albanie,
Arménie, Moldavie, Macédoine du Nord et Turquie*

**European Association of Service
providers for Persons with
Disabilities**

Introduction

L'objectif de ce rapport est d'analyser les tendances et les nécessités des services de soins sociaux dans cinq pays hors de l'UE : **la Turquie, la Macédoine du Nord, l'Albanie, la Moldavie et l'Arménie**, tous ces pays ayant différentes relations et se trouvant à différentes étapes de coopération avec l'Union européenne. La Macédoine du Nord et l'Albanie disposent des accords de stabilisation et d'association et sont candidates à l'adhésion à l'UE. La Moldavie et la Turquie ont signé l'accord établissant l'association.

La Moldavie et l'Arménie font partie du Partenariat oriental et sont couvertes par la Politique européenne de voisinage.

L'analyse des principales politiques européennes liées aux affaires étrangères et à la sécurité, le voisinage et l'extension des adhésions à l'UE montre que **l'Union européenne se focalise sur le renforcement des dialogues et de la coopération avec les pays hors UE, en matière de politique d'emplois décents, de santé et de sécurité au travail, de dialogue social, de protection sociale, d'inclusion sociale, d'égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, et les droits sociaux**. Avec cette approche, l'UE souhaite contribuer à réduire la pauvreté, favoriser la cohésion sociale, le développement durable et améliorer la qualité de vie, notamment pour les personnes handicapées hors de l'UE.

La Politique européenne de voisinage révisée (2015) se focalise sur la construction d'intérêts communs avec les pays partenaires de l'Est et du Sud et l'engagement à travailler conjointement dans les principaux domaines de priorité, notamment la promotion de la démocratie, l'État de droit, le respect des droits humains et la cohésion sociale. Poursuivant la promotion des valeurs de l'UE, la politique définit un nouveau cadre pour l'établissement de partenariats efficaces avec les pays non membres de l'UE, fondés sur la coopération accrue, l'approche différenciée et une plus grande appropriation des politiques de toutes les parties prenantes¹.

La Stratégie globale pour la Politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne « Vision partagée, action commune : une Europe plus forte » (juin 2016) déclare que l'UE s'engagera de façon responsable dans toute l'Europe et ses régions environnantes et qu'elle abordera globalement les causes profondes des conflits et de la pauvreté et la promotion des droits humains. Ceci sera fait par l'adaptation des politiques pour soutenir une gouvernance inclusive et rendant compte, essentielles pour la lutte contre le terrorisme, la corruption, le crime organisé, et pour la protection des droits humains. L'UE assumera également la responsabilité de lutter contre la pauvreté et les inégalités, d'étendre l'accès aux services publics et à la sécurité sociale et de promouvoir les possibilités d'emploi décent, en particulier pour les femmes et les jeunes, mais aussi d'encourager les environnements favorables à de nouvelles initiatives économiques,

l'emploi et l'inclusion des groupes marginalisés. « Les fonds en faveur du développement devraient servir de catalyseur aux investissements stratégiques grâce aux partenariats public-privé, favorisant ainsi la croissance durable, la création d'emploi et les transferts technologiques et de compétences. Nos accords commerciaux nous serviront de base pour promouvoir le développement durable, la protection des droits de l'homme et la gouvernance fondée sur des règles. »¹

Le Nouveau consensus européen sur le développement « Notre monde, notre dignité, notre futur » (2017) accroît le rôle de l'UE dans l'intégration systématique des nécessités de personnes handicapées dans la coopération au développement. « On estime qu'un milliard de personnes dans le monde sont porteuses de handicap, dont 80 % vivent dans les pays en développement. Les personnes handicapées sont souvent les plus pauvres de leur communauté, et font face à de plus hauts niveaux de stigmatisation et de discrimination. L'UE et ses États membres tiendront compte des besoins particuliers des personnes handicapées dans leur coopération au développement. En cohérence avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, l'UE et ses États membres promouvront énergiquement les droits des personnes handicapées et prendront des mesures plus fortes pour leur complète inclusion dans la société et leur participation égale sur le marché du travail. »²

Le cadre stratégique de l'UE sur les priorités des partenariats, les dialogues politiques et les instruments financiers géographiques et thématiques sont les principaux outils pour l'intégration de l'approche relative au handicap et la promotion des droits des handicapées et l'agenda de l'inclusion sociale dans les pays hors de l'UE.

Les auteures de ce rapport dressent **un état des lieux de l'offre d'accompagnement dans le domaine du handicap dans les pays non membres de l'UE, et ce, dans différents secteurs** : intervention précoce et éducation, emploi et aide sociale, participation des personnes handicapées aux processus de prise de décision depuis les perspectives des droits des handicapées promues par la CNUDPH, ratifiée par tous les pays. Tout en identifiant les tendances et les nécessités pour une meilleure inclusion sociale des personnes handicapées dans la région, le

¹ Politique européenne de voisinage https://eeas.europa.eu/diplomatic-network/european-neighbourhood-policy-enp/330/european-neighbourhood-policy-enp_en

Stratégie globale pour la Politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne « Vision partagée, action commune : une Europe plus forte », Bruxelles, juin 2016 // <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/3eaae2cf-9ac5-11e6-868c-01aa75ed71a1/language-fr>

² Nouveau consensus européen sur le développement « Notre monde, notre dignité, notre futur ». Déclaration commune du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne, 8 juin 2017, p.12. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/5a95e892-ec76-11e8-b690-01aa75ed71a1>

rapport apporte des recommandations pour avancer vers la mise en œuvre de la CNUDPH et le renforcement du soutien de l'UE à la désinstitutionalisation et une meilleure offre de services d'aide sociale et d'accompagnement des personnes handicapées dans les pays hors UE.